

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

Audition portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission des partenaires du marché du travail et sur l'étude des états financiers et des rapports annuels 2007-2008 à 2010-2011 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre

Procès-verbal de la séance du 2 février 2012

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1123-20120322

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

AUDITION2

 Commission des partenaires du marché du travail2

ANNEXES

- I. Ordre du jour
- II. Séances de travail des 16 mars 2011, 2 février et 20 mars 2012

Séance du jeudi 2 février 2012

Mandat : Audition portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission des partenaires du marché du travail et sur l'étude des états financiers et des rapports annuels 2007-2008 à 2010-2011 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (Décision de la Commission le 16 mars 2011)

Membres présents :

- M. Ouellette (Chomedey), président

- M. Bachand (Arthabaska)
- M^{me} Gaudreault (Hull)
- M. Gaudreault (Jonquière) en remplacement de M. Bérubé (Matane)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et de solidarité sociale

Témoin :

Commission des partenaires du marché du travail :

- M. Jean-Luc Trahan, président
- M^{me} Lisette Moreau, directrice du Secrétariat
- M^{me} Johanne Bourassa, sous-ministre associée responsable d'Emploi-Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 14 h 02, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITION

Commission des partenaires du marché du travail

À 14 h 05, la Commission entend l'exposé de la Commission des partenaires du marché du travail.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 01, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques minutes avant de se réunir en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Éric Thomassin



Guy Ouellette

ET/df

Québec, le 2 février 2012

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Audition de la Commission des partenaires du marché du travail

Le jeudi 2 février 2012

Salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May

ORDRE DU JOUR

14 h 00 COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DU
FONDS DE DÉVELOPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES
DE LA MAIN-D'OEUVRE

Représentés par : M. Jean-Luc Trahan, président
M^{me} Johanne Bourassa, sous-ministre associée à Emploi-Québec
M. Alain Couture, directeur du soutien au développement de la
main-d'œuvre
M. André Bertoldi, adjoint au directeur du soutien au
développement de la main-d'œuvre
M. Michel Cantin, adjoint à la sous-ministre associée
M^{me} Éliane Steben-Chabot, adjointe à la directrice générale du
développement de la main-d'œuvre
M^{me} Lisette Moreau, directrice du Secrétariat

14 h 30 Échange avec les membres de la Commission

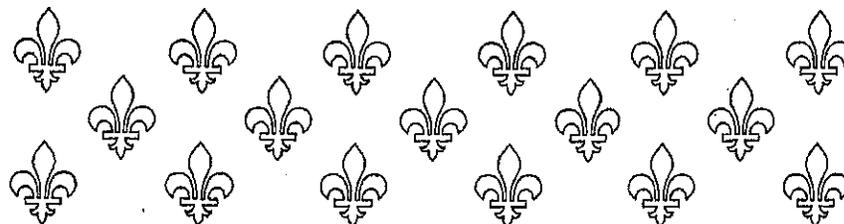
17 h 00 *Suspension*

ÉT/ag

Québec, le 27 janvier 2012

ANNEXE II

Séances de travail



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

de la séance de travail du 16 mars 2011

Organiser les travaux de la Commission

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 16 mars 2011

Mandat : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président
- M. Bergeron (Verchères), vice-président

- M. Bachand (Arthabaska)
- M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
- M. Deltell (Chauveau)
- M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Mamelonet (Gaspé)
- M^{me} Richard (Duplessis)

Autre député présent :

- M. Bérubé (Matane), porte-parole de l'opposition officielle en matière de tourisme

Autre personne présente :

- M. Simon Blouin, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 35, M. Ouimet (Marquette) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

M. le président rappelle l'objet de la séance et présente l'ordre du jour (annexe I).

2. Formation du Comité directeur

M. le président indique qu'il souhaite constituer un comité directeur afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commission.

M. Ouimet (Marquette) propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement, constitue un comité directeur composé du président, du vice-président et du secrétaire.

La motion est adoptée.

3. Frais de repas

M. le président indique que les frais liés aux repas pris lors des séances de travail et des réunions du comité directeur doivent être approuvés par la Commission.

M. Ouimet (Marquette) propose :

QUE les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail soient payés à même le budget de la Commission.

La motion est adoptée.

4. Décider si la Commission veut se saisir d'un mandat de surveillance et de reddition de comptes à l'égard de la Régie des installations olympiques

Il est convenu de permettre à M. Bérubé (Matane) de participer à cette partie de la séance de travail.

Une discussion s'engage sur la possibilité que la Commission se donne un mandat de surveillance et de reddition de comptes à l'égard de la Régie des installations olympiques.

M. Bergeron (Verchères) propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, conformément à l'article 293.1 du Règlement de l'Assemblée nationale, examine les orientations, les activités et la gestion de la Régie des installations olympiques.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

Après discussion, il est convenu que la Commission réalisera ce mandat au cours des prochains mois et elle en confie l'organisation au comité directeur.

5. Décider si la Commission veut se saisir d'un mandat de surveillance et de reddition de comptes à l'égard de la Commission des partenaires du marché du travail, à réaliser simultanément avec le mandat statutaire portant sur le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

M. le président rappelle que la Commission avait décidé, le 18 juin 2009, de se donner un mandat de surveillance et de reddition de comptes à l'égard de la Commission des partenaires du marché du travail, à réaliser simultanément avec le mandat statutaire portant sur le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

M. Ouimet (Marquette) propose :

QUE, conformément à l'article 293.1 du Règlement, la Commission de l'économie et du travail se saisisse à nouveau du mandat de surveillance et de reddition de comptes à l'égard de la Commission des partenaires du marché du travail.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

Il est convenu que la Commission procède simultanément à l'étude des états financiers et des rapports annuels du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre de l'exercice 2007-2008 et suivants, conformément à l'article 43 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre.

Il est convenu que ces mandats soient reconduits à l'état où ils se trouvaient lors de la prorogation de la première session, le 22 février 2011.

Après discussion, il est convenu que la Commission réalisera ces mandats au cours des prochains mois et que l'organisation soit confiée au comité directeur.

6. Décider si la Commission veut se saisir d'un mandat d'initiative sur la modernisation des dispositions anti-briseurs de grève prévues au Code du travail

Une discussion s'engage sur la possibilité que la Commission se saisisse à nouveau du mandat d'initiative sur la modernisation des dispositions anti-briseurs de grève prévues au Code du travail, qui avait été adopté initialement le 8 décembre 2010.

M. Ouimet (Marquette) propose :

QUE, conformément à l'article 149 du Règlement, la Commission de l'économie et du travail se saisisse à nouveau du mandat d'initiative sur la modernisation des dispositions anti-briseurs de grève prévues au Code du travail.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

Il est convenu que ce mandat soit reconduit à l'état où il se trouvait lors de la prorogation de la première session, le 22 février 2011, et que l'organisation soit confiée au comité directeur.

7. Discuter des suites à donner au mandat d'initiative sur la modernisation des dispositions anti-briseurs de grève prévues au Code du travail

Une discussion s'engage sur les suites à donner au mandat d'initiative sur la modernisation des dispositions anti-briseurs de grève prévues au Code du travail.

M. le président invite M. Blouin à présenter le résultat des travaux de synthèse des mémoires et des auditions.

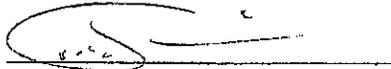
Il est convenu que le comité directeur travaillera avec l'agent de recherche du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale afin de préparer un projet de rapport qui sera soumis aux membres lors d'une prochaine séance de travail.

Les membres qui le désirent pourront faire parvenir leurs préoccupations et commentaires aux membres du comité directeur.

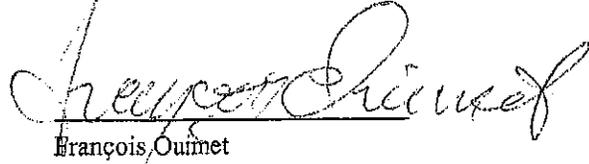
À 12 h 05, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Éric Thomassin



François Ouimet

ET/mlc

Québec, le 16 mars 2011

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de l'économie et du travail

Séance de travail

Le mercredi 16 mars 2011

Salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May

Après les affaires courantes, vers 11 heures, jusqu'à 13 heures

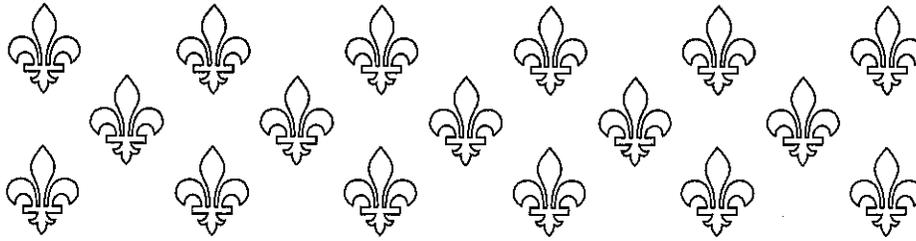
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Formation du Comité directeur
3. Frais de repas
4. Décider si la Commission veut se saisir d'un mandat de surveillance et de reddition de comptes à l'égard de la Régie des installations olympiques
5. Décider si la Commission veut se saisir des mandats suivants :
 - Mandat statutaire : Étude des états financiers et des rapports annuels 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.
 - Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes : Commission des partenaires du marché du travail.
6. Décider si la Commission veut se saisir d'un mandat d'initiative sur la modernisation des dispositions anti-briseurs de grève prévues au Code du travail.
7. Le cas échéant, discuter des suites à donner au mandat d'initiative sur la modernisation des dispositions anti-briseurs de grève prévues au Code du travail

8. Divers (au besoin)

9. Levée de la séance

Québec, le 14 mars 2011



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

de la séance de travail du 2 février 2012

Préparer l'audition portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission des partenaires du marché du travail et sur l'étude des états financiers et des rapports annuels 2007-2008 à 2010-2011 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre

Séance de travail du jeudi 2 février 2012

Objet : Préparer l'audition portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission des partenaires du marché du travail et sur l'étude des états financiers et des rapports annuels 2007-2008 à 2010-2011 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre

Membres présents :

- M. Ouellette (Chomedey), président
- M. Bachand (Arthabaska)
- M^{me} Gaudreault (Hull)
- M. Gaudreault (Jonquière) en remplacement de M. Bérubé (Matane)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et de solidarité sociale

Autres personnes présentes :

- M^{me} Asma Brahimi, stagiaire, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M. David Boucher, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 10 h 05, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

M. le président rappelle l'objet de la séance et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

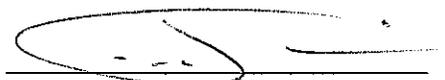
2. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale en préparation de l'audition

À la demande de M. le président, M^{me} Therrien présente le document de soutien ainsi que certaines pistes de réflexion concernant les orientations, les activités et la gestion administrative de la Commission des partenaires du marché du travail ainsi que les rapports du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre.

Une discussion s'engage.

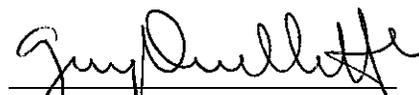
À 10 h 55, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures, où elle se réunira en séance publique.

Le secrétaire de la Commission,



Éric Thomassin

Le président de la Commission,



Guy Ouelllette

ÉT/ag

Québec, le 2 février 2012

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de l'économie et du travail

Séance de travail

Le jeudi 2 février 2012

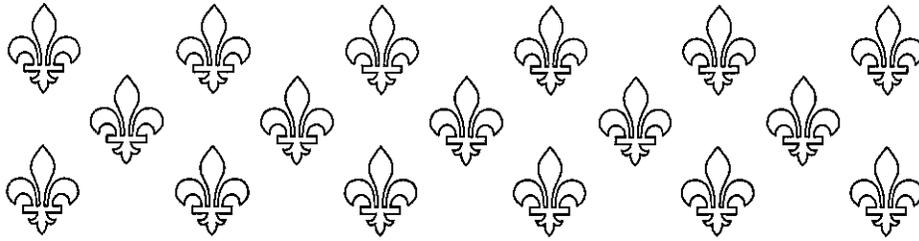
Salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May

10 h 00 à 12 h 00

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale en préparation de l'audition portant sur le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre et la Commission des partenaires du marché du travail
3. Suspension

Québec, le 25 janvier 2012



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

de la séance de travail du 2 février 2012

Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission des partenaires du marché du travail et sur l'étude des états financiers et des rapports annuels 2007-2008 à 2010-2011 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 2 février 2012

Objet : Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission des partenaires du marché du travail et sur l'étude des états financiers et des rapports annuels 2007-2008 à 2010-2011 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre

Membres présents :

- M. Ouellette (Chomedey), président

- M. Bachand (Arthabaska)
- M^{me} Gaudreault (Hull)
- M. Gaudreault (Jonquière) en remplacement de M. Bérubé (Matane)
- M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et de solidarité sociale

Autres personnes présentes :

- M. David Boucher, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 17 h 08, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

M. le président rappelle l'objet de la séance et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

2. Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition

Une discussion s'engage.

Les membres de la Commission expriment des points de vue différents quant à leur satisfaction à la suite de l'audition portant sur le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre et la Commission des partenaires du marché du travail. Certains se déclarent pleinement satisfaits des échanges et des réponses obtenues alors que d'autres souhaitent que la Commission émette quelques observations.

M. le président souligne que la Commission des partenaires du marché du travail doit transmettre des informations supplémentaires aux députés à la suite de l'audition.

M. le président demande au Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale de préparer quelques observations concernant les sujets suivants :

- le programme SERRÉ (Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique);
- les mesures prises à la suite du rapport du Vérificateur général (*Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010, tome I, chapitre 2 - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : services et subventions aux entreprises*);
- l'information relative aux projets d'alphabétisation;
- le programme d'apprentissage en milieu de travail pour préposé d'aide à domicile.

Ces observations seront soumises aux membres de la Commission lors d'une prochaine séance de travail.

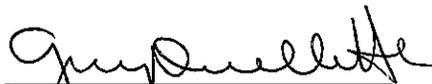
À 17 h 41, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Éric Thomassin



Guy Ouellette

ÉT/df

Québec, le 2 février 2012

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de l'économie et du travail

Séance de travail

Le jeudi 2 février 2012

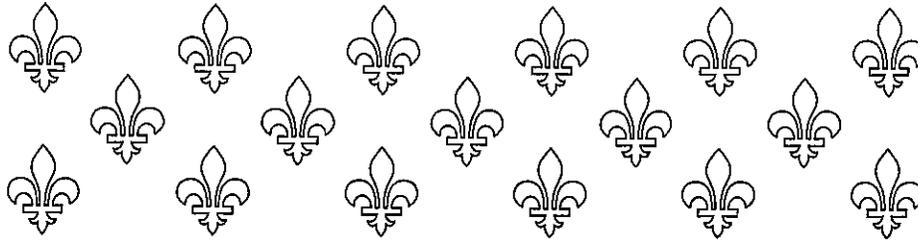
Salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May

17 h 00 à 17 h 30

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition portant sur le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre et la Commission des partenaires du marché du travail
3. Ajournement

Québec, le 25 janvier 2012



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

de la séance de travail du 20 mars 2012

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la fermeture d'un département à l'usine de Comtois à Lebel-sur-Quévillon et discuter des suites à donner à l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission des partenaires du marché du travail et à l'étude des états financiers et des rapports annuels 2007-2008 à 2010-2011 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Séance de travail du mardi 20 mars 2012

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la fermeture d'un département à l'usine de Comtois à Lebel-sur-Quévillon et discuter des suites à donner à l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission des partenaires du marché du travail et à l'étude des états financiers et des rapports annuels 2007-2008 à 2010-2011 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Membres présents :

M. Ouellette (Chomedey), président
M. Bergeron (Verchères), vice-président

M. Bachand (Arthabaska)
M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Mamelonet (Gaspé)
M. Turcotte (Saint-Jean)

Autre député présent :

M. Ferland (Ungava)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC-171 de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 06, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

M. le président rappelle l'objet de la séance et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la fermeture d'un département à l'usine de Comtois à Lebel-sur-Quévillon

Il est convenu de permettre à M. Ferland (Ungava) de participer à la première partie de la séance.

M. Ferland (Ungava) présente la pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale.

Une discussion s'engage.

M. Bergeron (Verchères) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 64.4 du Règlement, la Commission de l'économie et du travail se saisisse de la pétition concernant la fermeture d'un département à l'usine de Comtois à Lebel-sur-Quévillon (1024-20120221).

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Bergeron (Verchères), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bergeron (Verchères) et M. Turcotte (Saint-Jean) – 2.

Contre : M. Bachand (Arthabaska), M. D'Amour (Rivière-du-Loup), M. Drolet (Jean-Lesage) et M. Mamelonet (Gaspé) – 4.

Absention : M. Ouellette (Chomedey) – 1.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix des membres de chaque groupe parlementaire.

3. Discuter des suites à donner à l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission des partenaires du marché du travail et à l'étude des états financiers et des rapports annuels 2007-2008 à 2010-2011 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

M. le président rappelle que la Commission des partenaires du marché du travail a transmis un document répondant à certaines questions laissées en suspend lors de l'audition du 2^{er} février 2012. Ce document a été transmis aux membres.

M. le président invite M^{me} Therrien à présenter les observations que pourrait faire la Commission. Il est convenu d'approuver ces observations et d'ajouter, à la fin de la troisième observation, la phrase suivante : « La Commission de l'économie et du travail souhaite être informée de l'évolution de celle-ci. »

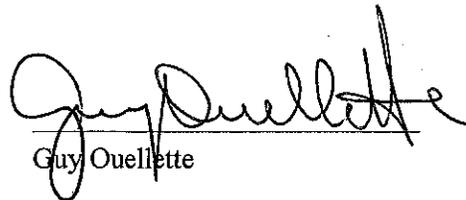
À 10 h 36, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Éric Thomassin



Guy Ouellette

ET/df

Québec, le 20 mars 2012

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de l'économie et du travail

Séance de travail

Le mardi 20 mars 2012

Salle RC-171 de l'hôtel du Parlement

10 heures à 11 heures

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Décider de se saisir de la pétition déposée par M. Ferland (Ungava) concernant la fermeture d'un département à l'usine de Comtois à Lebel-sur-Quévillon (n° 1024-20120222)
3. Discuter des suites à donner à l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission des partenaires du marché du travail et à l'étude des états financiers et des rapports annuels 2007-2008 à 2010-2011 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
4. Ajournement

Québec, le 20 mars 2012

ET/df



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

Examen des orientations, des activités
et de la gestion administrative de
la Commission des partenaires du
marché du travail et étude des états
financiers et des rapports annuels
2007-2008 à 2010-2011 du Fonds de
développement et de reconnaissance
des compétences de la main-d'oeuvre

OBSERVATIONS

MARS 2012



COMMISSION DE L'ÉCONOMIE
ET DU TRAVAIL



assnat.qc.ca

Examen des orientations, des activités
et de la gestion administrative de
la Commission des partenaires du
marché du travail et étude des états
financiers et des rapports annuels
2007-2008 à 2010-2011 du Fonds de
développement et de reconnaissance
des compétences de la main-d'oeuvre

OBSERVATIONS

MARS 2012

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE
ET DU TRAVAIL



Publié par la Direction des travaux parlementaires
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'économie et du travail, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Éric Thomassin, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cet@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

MARS 2012

LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Le président

M. Guy Ouellette (Chomedey)

Le vice-président

M. Stéphane Bergeron (Verchères)

Les membres

M. Claude Bachand (Arthabaska)

M. Pascal Bérubé (Matane)

M. Jean D'Amour (Rivière-du-Loup)

M. Gérard Deltell (Chauveau), jusqu'au 14 février 2012

M. André Drolet (Jean-Lesage)

M^{me} Maryse Gaudreault (Hull)

M^{me} Johanne Gonthier (Mégantic-Compton), jusqu'au 21 février 2012

M. Georges Mamelonet (Gaspé)

M^{me} Lorraine Richard (Duplessis)

M. Dave Turcotte (Saint-Jean)

Autre député présent

M. Sylvain Gaudreault (Jonquière)

Le personnel de la Commission

M. Éric Thomassin, secrétaire

M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Diane Fleury, agente de secrétariat, Direction des travaux parlementaires

INTRODUCTION

Le 2 février 2012, la Commission de l'économie et du travail a réalisé un double mandat. Conformément à l'article 293.1 du Règlement de l'Assemblée nationale, les parlementaires ont effectué un mandat de surveillance et de reddition de comptes concernant la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Conformément à l'article 43 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, les membres de la Commission ont également étudié les états financiers et les rapports annuels du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre des exercices 2007-2008 à 2010-2011.

Puisque la Commission des partenaires du marché du travail est responsable du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, il a été convenu de réaliser ce double mandat au cours d'une audition tenue le 2 février 2012. Les membres de la Commission ont également tenu des séances de travail les 2 février et 20 mars 2012.

OBSERVATIONS

Les parlementaires ont apprécié les échanges qu'ils ont eu avec le président de la Commission des partenaires du marché du travail. Au terme de leurs travaux, les membres de la Commission de l'économie et du travail font les observations suivantes :

- Devant le bilan positif du programme Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRE), les membres de la Commission de l'économie et du travail constatent que, advenant un contexte de ralentissement économique semblable à celui de 2008, la Commission des partenaires du marché du travail pourrait à nouveau offrir ce genre de programme aux entreprises à risque.
- Les parlementaires comprennent que, à l'avenir, les programmes de formation de base et d'alphabétisation du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre seront présentés de manière uniforme dans les rapports d'activité afin de faciliter le suivi, d'une année à l'autre, des programmes et des sommes accordées.
- En réponse à une recommandation issue d'un rapport du Vérificateur général¹, la Commission des partenaires du marché du travail a évoqué que, en 2009-2010, une étude concernant la mise en œuvre de la politique d'intervention sectorielle et ses impacts sur les secteurs visés serait réalisée. Les députés comprennent que la définition du mandat d'étude a été approuvée par la Commission des partenaires du marché du travail et que l'étude est en cours. La Commission de l'économie et du travail souhaite être informée de l'évolution de celle-ci.

¹ Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010, tome I, chapitre 2 – Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : services et subventions aux entreprises, déposé à l'Assemblée nationale le 21 mai 2009.

DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
scom@assnat.qc.ca

